



Fédération des Associations des Parents
d'élèves du canton de Fribourg

COMMUNIQUE DE PRESSE 30 OCTOBRE 2010

Suite à la conférence de presse d'aujourd'hui, LA FAPEF a fait part par mail de ses préoccupations à M. le Conseiller d'Etat M. Siggen et à M. le Chef de Service M. Stern. La FAPEF salue l'initiative d'imposer le port du masque au secondaire I.

En effet, l'âge des élèves dépassant les 12 ans, nous trouvons opportun de prémunir ces élèves d'un masque pour respecter les normes sanitaires et de prévenir la contamination par le biais de l'école

Toutefois, elle rappelle que selon la loi : l'école obligatoire est gratuite. Etant donné, qu'il s'agit d'une décision de la DICS d'imposer le masque, la FAPEF trouve normal que celui-ci soit à la charge de l'Etat. La FAPEF pense que cette situation provoquera des inégalités de traitement et que les parents aisés pourront fournir des masques neufs tous les jours et que les familles moins aisées proposeront à leurs enfants de les garder plusieurs jours d'affilés. La protection sanitaire devrait être équitable pour tous dans le canton. Une autre solution serait que les familles en difficultés financières puissent demander une aide de l'Etat ou que l'Etat fournisse des masques à celles-ci gratuitement. La FAPEF demande qu'un stock de masques soit à disposition dans les CO à distribuer au cas où les élèves auraient oublié ou en cas de masque défectueux ? Enfin, nous aimerions une précision quant à l'âge du port du masque dans les écoles, car si l'âge de 12 ans est toujours actif, les élèves de 8H doivent-ils en porter en classe, ce qui n'est pas le cas actuellement ?

La FAPEF attend une réponse à ses questions et d'une potentielle réévaluation de la situation qui ira vers un soulagement des budgets des familles.

Pour la FAPEF, Fédération des parents d'élèves du canton de Fribourg

Isabelle Colliard, présidente 079/431.88.30

fapefribourg@gmail.com

www.fapef.ch